

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 25 février 2016 Mairie de Joué l'Abbé

Date de convocation : le 19 février 2016

nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : le 19 février 2016

nombre de membres présents : 13

L'an deux mille seize, le jeudi vingt cinq février le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi dix-neuf février deux mille seize, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, SOUCHU David, POLLONO Anaïs, THUARD Françoise, FLOQUART Sandrine arrivée à 21h00, PLUMAIL-KOVACS Orsika, IMBERT Philippe arrivé à 20h45, LAINÉ Magali, POURCEAU Jean-Marie Florence JAUSSAUD

Etaient absents excusés: MEGY Karl qui a donné pouvoir à Janny MERCIER, Oksika PLUMAIL-KOVACS

Secrétaire de séance : Madame Dominique LUNEL

Le procès-verbal de la séance du vendredi 29 janvier 2016 :

Madame LAINE, au nom des membres de l'opposition, fait part des remarques suivantes concernant le compte rendu du 29 janvier 2016 :

- Après la phrase « *Monsieur Imbert a exprimé un refus catégorique* » : rajouter « *Comme il l'avait déjà exprimé lors d'un précédent conseil* »
- Après la phrase « *les comptes rendus (commissions et visites de quartier) sont consultables en mairie dans les heures ouvrables* » : rajouter « *sur rendez-vous* ».

M Monsieur le Maire, considérant, que ces demandes de modifications n'étaient pas justifiées et n'apportaient rien au contenu des informations transcrites, propose de ne pas faire ces rajouts. En revanche, après échanges, notamment avec Monsieur Pourceau, il propose de retirer le mot « aussitôt » page 2, dans le paragraphe « Suite au tract...Aussitôt Monsieur Pourceau... »

Il convient de préciser la date : « 29 août 2015 » page 2 dans la phrase « *conformément à la décision unanime du conseil municipal du XX mois 2015* ».

Monsieur IMBERT a demandé si le programme voirie était clos et quels étaient les critères du choix des matériaux utilisés. Monsieur SOUCHU a rappelé les principes de fonctionnement de la commission voirie et il a expliqué les choix qui avaient été faits (avec quelquefois une adaptation en fonction des lieux), notamment sur la route des Chapuisières (déjà évoqué lors d'une séance de conseil).

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2016 est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre.

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ◆ Arrêté n° 9/2016 du 29 janvier 2016 : permis de stationnement rue de l'Eglise
 - ◆ Arrêté n° 10/2016 du 2 février 2016 : demande autorisation débit boisson temporaire Comice Agricole 2016
 - ◆ Arrêté n° 11/2016 du 16 février 2016 : demande autorisation débit boisson temporaire JAM Basket
 - ◆ Arrêté n° 12/2016 du 16 février 2016 : demande autorisation débit boisson temporaire FASO DEME
 - ◆ Arrêté n° 13/2016 du 22 février 2016 : plaçant en congé maladie un agent titulaire Ircantec
- ✚ Achat d'un robot coupe légume pour le restaurant scolaire d'un montant de 947.52 € le 3 février 2016

Remplacement de Monsieur ROUVET au Conseil Municipal et dans les Commissions

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Laurent ROUVET, Conseiller Municipal, pour des raisons professionnelles et de changement de domicile a souhaité se retirer de son mandat d' élu. Madame Florence JAUSSAUD, en 13^{ème} position sur la liste de la majorité est déclarée installée. Il convient de remplacer Monsieur Laurent ROUVET dans les commissions dont il était membre.

- ◆ **COMMISSION COMMUNICATION : Responsable Madame LUNEL Dominique, deuxième adjointe**

Madame Florence JAUSSAUD est candidate

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 08

A obtenu : Florence JAUSSAUD 13 voix

Madame Florence JAUSSAUD ayant obtenu la majorité absolue a été élue à la commission Communication

◆ ***COMMISSION CADRE DE VIE - PATRIMOINE : Responsable Monsieur CHOPLIN Pascal, troisième adjoint***

Bâtiments communaux

Madame Florence JAUSSAUD est candidate

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 08

A obtenu : Florence JAUSSAUD 14 voix

Madame Florence JAUSSAUD ayant obtenu la majorité absolue a été élue à la commission Bâtiments Communaux.

Environnement

Madame Florence JAUSSAUD est candidate

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 08

A obtenu : Florence JAUSSAUD 14 voix

Madame Florence JAUSSAUD ayant obtenu la majorité absolue a été élue à la commission Environnement.

Urbanisme – voirie (vote à bulletin secret)

Madame Florence JAUSSAUD et Monsieur POURCEAU Jean-Marie sont candidats.

Nombre de membres en exercice : 15 **Nombre de membres présents :** 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 08

A obtenu : Florence JAUSSAUD 11 voix
Jean-Marie POURCEAU 3 voix

Madame Florence JAUSSAUD ayant obtenu la majorité absolue a été élue à la commission Urbanisme voirie.

◆ **ÉLECTION DU DELEGUE SUPPLEANT DU SYNDICAT DU BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE (vote à bulletin secret)**

Madame Florence JAUSSAUD est candidate à la candidature de déléguée suppléante :

Election en qualité de suppléant :
Nombre de membres en exercice : 15 **Nombre de membres présents :** 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 08

A obtenu : Florence JAUSSAUD 14 voix

Madame Florence JAUSSAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée suppléante au Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise.

◆ **ÉLECTION DU DELEGUE TITULAIRE DU SYNDICAT DES LANDES (vote à bulletin secret)**

Monsieur Patrick RIVIERE et Monsieur POURCEAU Jean-Marie sont candidats à la candidature de délégué titulaire :

Election en qualité de titulaire :
Nombre de membres en exercice : 15 **Nombre de membres présents :** 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 08

A obtenu : Patrick RIVIERE 11 voix
Jean-Marie POURCEAU 3 voix

Monsieur Patrick RIVIERE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire au Syndicat des Landes.

◆ ÉLECTION DU DELEGUE SUPPLEANT DU SYNDICAT DES LANDES (vote à bulletin secret)

Madame Florence JAUSSAUD est candidate à la candidature de déléguée suppléante :

Election en qualité de suppléant :

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 08

A obtenu : Florence JAUSSAUD 14 voix

Madame Florence JAUSSAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée suppléante au Syndicat des Landes

◆ ÉLECTION DU DELEGUE SUPPLEANT DU SIAEP de la Région des Fontenelles

Madame Florence JAUSSAUD est candidate à la candidature de déléguée suppléante :

Election en qualité de suppléant :

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 08

A obtenu : Florence JAUSSAUD 14 voix

Madame Florence JAUSSAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée suppléante au SIAEP de la Région des Fontenelles.

Examen et approbation du Compte de gestion de Monsieur SOUBIRAN, receveur Trésorerie de Marolles Les Braults

Monsieur le Maire informe les membres qu'il convient de procéder à l'examen et à l'approbation du Compte de gestion de Monsieur SOUBIRAN, receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et des recettes effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Le Conseil Municipal doit délibérer.

Considérant,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,***
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,***
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2015 ;***
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;***
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.***

Approbation et vote du Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire, fait lecture du Compte Administratif 2015 en section fonctionnement et investissement. Il ressort un excédent de fonctionnement de l'exercice de 175169.37 € et un déficit cumulé d'investissement de 77955.97 € hors restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	BP	CA		BP	CA
dépenses de fonctionnement	728 884,00 €	661 372,67 €	recettes de fonctionnement	770 499,00 €	836 542,04 €
virement à la SI (023)	467 790,20 €				
déficit reporté (002)			excédent reporté (002)	426 175,20 €	0,00 €
Total	1 196 674,20 €	661 372,67 €	Total	1 196 674,20 €	836 542,04 €

résultat de l'exercice	175 169,37 €
résultats antérieurs reportés	426 175,20 €
résultat à affecter	601 344,57 €
<i>Proposition d'affectation du résultat 2015</i>	1068
	R002
	95 161,99 €
	506 182,58 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	BP	CA		BP	CA
dépenses d'investissement	1 285 222,96 €	843 947,10 €	recettes d'investissement	495 094,62 €	443 652,99 €
			réserves (1068)		
			virement de la SF (021)	467 790,20 €	
déficit reporté (001)	0,00 €	0,00 €	excédent reporté (001)	322 338,14 €	
Total	1 285 222,96 €	843 947,10 €	Total	1 285 222,96 €	443 652,99 €

solde exécution de l'exercice	-400 294,11 €
solde exécution antérieur reporté	322 338,14 €
déficit investissement	77 955,97 €
RAR dépenses	17 206,02 €
besoin de financement	95 161,99 €

DETAIL DU FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	233945.18€	013 atténuations de charges	9708.01€
012 charges de personnel et frais assimilés	309654.03€	70 produits des services	77247.93€
022 dépenses imprévues	-	73 impôts et taxes	377247.00€
65 autres charges de gestion courante	57094.22€	74 dotations, subventions et participations	287120.00€
66 charges financières	60418.24€	75 autres produits de gestion courante	17930.78€
67 titres annulés exercice antérieur	261.00€	77 produits exceptionnels	21705.87€
TOTAL REALISE	661372.67€	TOTAL REALISE	836542.04€
<i>023 virement à la section d'investissement 467790.20 €</i>			
<i>002 résultat de fonctionnement reporté 426175.20 €</i>			
<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 175169.37 €</i>			

SECTION INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES		RECETTES	
041 opérations patrimoniales	3574.08€	041 opérations patrimoniales	3574.08€
16 emprunts et dettes assimilées	689026.23€	10 dotations, fonds divers et réserves, FC TVA	46220.64€
20 immobilisations incorporelles	1734.00€	13 subventions d'investissement	393858.27€
21 immobilisations corporelles	35099.97€		
23 immobilisations en cours	114512.82€		
TOTAL REALISE	843947.10€	TOTAL REALISE	443652.99€
<i>001 Solde d'exécution 2014 reporté 322338.14 €</i>			
<i>021 Virement de la section de fonctionnement 467790.20 €</i>			
<i>DEFICIT CUMULE 77955.97 €</i>			

Lecture est faite des chapitres du compte administratif, Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote et doit nommer un Président de séance avant de quitter la salle. Monsieur Jean-Marie POURCEAU, doyen, est nommé Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2015 du budget communal.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal procède au vote du Compte Administratif 2015,

Personnes ayant pris part au vote :

LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, THUARD Françoise, SOUCHU David, FLOQUART Sandrine, JAUSSAUD Florence, POLLONO Anaïs, LAINÉ Magali, POURCEAU Jean-Marie, REGOUIN Evelyne, IMBERT Philippe.

<i>Membres en exercice</i>	<i>15</i>	<i>Membres présents</i>	<i>13</i>	<i>suffrages exprimés</i>	<i>12</i>
<i>Votes : Pour :</i>	<i>12</i>	<i>Contre :</i>	<i>0</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>0</i>

Le Compte Administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Janny MERCIER, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, constatant les résultats suivants :

Résultat de l'exercice	175169.37 €
Résultats antérieurs reportés	426175.20 €
<u>Résultat cumulé à affecter excédent de :</u>	<u>601344.57 €</u>
Solde d'exécution cumulé investissement (hors RAR) :	77955.97 €
Restes à réaliser en dépenses 2015 (voirie – éclairage foot)	17206.02 €

Le Conseil Municipal décide de valider l'affectation du résultat de la manière suivante, validée par Monsieur SOUBIRAN, Receveur :

<i>Affectation en réserves R1068 en investissement :</i>	<i>95161.99 €</i>
<i>Report en fonctionnement R 002 :</i>	<i>506182.58 €</i>

Vote des subventions communales 2016

Monsieur le Maire informe les membres que la Commission « Vie Associative » s'est réunie pour examiner et proposer les subventions de fonctionnement aux Associations.

Monsieur Patrick RIVIERE, Maire-adjoint, fait la présentation de ces propositions.

Propositions de Subventions aux Associations au titre de l'année 2016

Associations	Votées 2015	Demandées 2016		Votées 2016
Génération Mouvement	115	Montant non précisé	115	115
Coopérative scolaire	545	162 x (3.58)= 580	580	580
FC J.A.G	1000	1000 + 4000	5000	5000
M.J.C	1700	1700	1700	1700
Fête du Pommé	2000	2000	2000	2000
Joué en Fête	300	300	300	300
Portes du Maine Heviz	100	100	100	100
Faso Deme	300	300	300	300
MJC-JAM Basket	2000	2000	2000	2000
Association des Parents d'élèves	300	300	300	300
Roller Skating des Portes du Maine	300	400	400	400
UNC/AFN	50	100	100	100
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Joué l'Abbé	300	300	300	300
Les bébés joyeux	//////////	Montant non précisé	0	0
Comice			500	500
Centre Communal d'Action Sociale	2000		2000	2000
AFM/téléthon	35	Montant non précisé	35	35
Aide Sociale à domicile en milieu rural De La Bazoge(ADMR)	40	Montant non précisé	40	40
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Souigné sous Ballon	50	Pas de demande	50	50
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ste Jamme/Sarthe	50	Pas de demande	50	50

Asso Sarthoise des Amis de la Santé	35	Montant non précisé	35	35
Club Handisport de Maule St Saturnin	120	Montant non précisé	120	120
Jardinier Sarthois Section de Ballon	35	Montant non précisé	35	35
La Prévention Routière	35	Pas de demande	35	35
Société de Pêche de la Bazoge	30 + coupe	Montant non précisé	30+coupe	30 + coupe
S.O.S Amitié	40	Pas de demande	40	40
Subvention Exceptionnelle Collège de Ballon	300	Pas de demande	400	400
Association Régionale des Mutilés de la voix	50	Montant non précisé	50	50
Association Rest.Scolaire Bonnétable	80	Pas de demande	0	0
TOTAL proposé			16615	16615.00
Provision pour subventions à attribuer			885	885
TOTAL	11910		17500	17500

Monsieur RIVIERE Patrick, Maire-adjoint et Président du MJC JAM Basket, Madame LAINÉ Magali membre du Bureau FC JAG, Madame POLLONO Anaïs membre du bureau des Parents d'élèves et Madame REGOUIN Evelyne membre du bureau de l'ASPJA, Madame LUNEL, Monsieur CHOPLIN et Monsieur SOUCHU membres du bureau de l'Association communale du comice agricole ne prendront pas part au vote en raison de leur statut associatif pour leurs associations respectives.

- **Subventions à attribuer (hors MJC JAM basket, Parents d'élèves, FC JAG, association comice 2016 et ASPJA)**

Le conseil municipal à l'unanimité des participants au vote

- *décide de valider dans le global l'ensemble des subventions proposées par la Commission Jeunesse- Vie Associative,*
- *d'inscrire les crédits budgétaires au BP 2016, de procéder au mandatement des sommes votées*
- *Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Débat d'Orientation Budgétaire 2016

	TRAVAUX	compte affectation	RAR dépenses 2015	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RECETTES
	CADRE DE VIE					
	solde éclairage terrain de foot	2313	1356,00			
	révision simplifiée n°1 PLU	202		750,00		
	PROVISION TERRAINS	2111		240 000,00		
	<i>sous-total</i>		1356,00	240750,00	0,00	0,00
	PATRIMOINE/CULTURE					
	statue Vierge à l'Enfant	2316		10 786,80		
	Subvention DRAC	1322				3 595,60
	Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL	1323				1 797,00
	SAINTE BARBE	2316		3 457,04		
	pierre tombale église	2316		1 000,00		
	<i>sous-total</i>		0,00	15243,84	0,00	5392,60
	SERVICES TECHNIQUES - CANTINE SCOLAIRE - SALLE POLYVALENTE					
	ROBOT légumes	2188		947,52		
	<i>sous-total</i>		0,00	947,52	0,00	0,00
	ANCIENNE MAIRIE- COMMERCE					
	toiture commerce	2313		131 518,78		
	architecte / OPC	2313		11 000,00		
	<i>sous-total</i>			142 518,78		

MAIRIE ADMINISTRATION GENERALE- COMMUNICATION						
participation Orne saosnoise	6554				3 489,00	
réforme scolaire TAP	6218				22 000,00	13 590,00
bulletin + communication	6237				3 500,00	720,00
formation personnel extincteurs	6184				516,00	
Pays du Mans droit des sols	6226				5 222,10	
contrat abonnement ATSART	6226				1 315,00	
renouvellement bloc secours	21568			600,00		
licence ségilog	615				2 952,00	
<i>sous-total</i>				600,00	38 994,10	14 310,00
ECOLES						
2 ordinateurs écoles tous les ans	2183				2 000,00	
huisseries école	2313				25 017,69	
<i>sous-total</i>					27 017,69	0,00
VOIRIE / URBANISME						
travaux assainissement Avignon	2151				900,00	
signalétique	21578				1 000,00	
radar pédagogique	21578				3 000,00	
programme voirie investissement	2151		15850,02		20 000,00	
programme voirie fonctionnement	615231		11232,48			
fauchage élagage / curage fossés/ PAT	61523				25 000,00	
fleurissement	6068				7 500,00	
plantations	2121				1 000,00	

	les jardins de Vincent + Estim.	615231			5 491,20	
	sous-total		27082,50	24 900,00	38 991,20	
	TOTAL		28438,50	452977,83	77985,30	19702.60

Cette programmation de dépenses est le résultat des besoins exprimés au sein des différentes commissions. Monsieur le Maire apporte une précision sur la ligne « acquisitions terrains » : il faudra acquérir du terrain pour réaliser les deux sentes piétonnières, mais la dépense réelle devrait être moindre. Monsieur IMBERT demande s'il sera fait l'acquisition d'un tracteur et de jeux pour enfants. Ces éléments n'ont pas été listés : concernant le tracteur, l'entretien du tracteur Kubota est fait régulièrement, concernant les jeux pour enfants, ce besoin n'a pas été exprimé en commission. En ce qui concerne les terrains de tennis et de basket extérieurs, Madame LAINÉ et Monsieur POURCEAU indiquent qu'il conviendra, cette année, d'y faire quelques réparations et aménagements ; ce qui pourra être réalisé en fonctionnement. Monsieur le Maire faisant référence aux jeux pour enfants, précise que le budget permettra une certaine souplesse et de répondre à des besoins non actuellement ciblés.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal, valide à 13 voix pour et 1 abstention les orientations budgétaires proposées dans le cadre du futur budget primitif communal 2016.

Modification des Statuts de la Communauté de Communes des Portes du Maine : article 13

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes des Portes du Maine, lors de son conseil communautaire du 26 janvier 2016 a délibéré sur un projet de modification des statuts afin d'intégrer une nouvelle compétence dans son article 13 :

- **Construction, entretien et fonctionnement d'espaces multisports de plein air (de type city stades)**

Conformément à l'article L5211.20 du Code Général des Collectivité territoriales, ces statuts, pour être validés, doivent être adoptés par délibérations concordantes des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Soit l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, ou l'inverse.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de modification tel qu'il a été proposé en conseil communautaire le 26 janvier dernier :

Article 13 Développement et Aménagement sportif, socioculturel et éducatif de l'espace communautaire

Sont d'intérêt communautaire:

• Promotion des actions sportives, socio-culturelles et éducatives conformes au projet communautaire de politique éducative s'organisant autour de 3 piliers :

⇒ La citoyenneté

⇒ L'individu au cœur de l'action

⇒ L'accessibilité pour le plus grand nombre.

• Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements à caractère unique sous maîtrise d'ouvrage communautaire :

⇒ halle de sport rue de Moulins à Ballon

⇒ salle de spectacle

⇒ chalet d'activité –le pont d'orne – à Montbizot

⇒ structure(s) d'accueil collectif pour les 0-3 ans

• **Construction, entretien et fonctionnement d'espaces multisports de plein air (de type city stade)**

• Accompagnement au montage de projet pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de locaux communaux, sous maîtrise d'ouvrage communale, destinés aux accueils jeunes.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal*

- *ACCEPTE le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Maine tel qu'il a été présenté devant l'assemblée ce jour,*
- *les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération,*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que lors de son assemblée délibérante du 26 janvier 2016 un devis pour la modification simplifiée du PLU, approuvé le 17 octobre 2013 a été signé avec le bureau ECCE TERRA qui a rédigé notre document d'urbanisme pour un montant 750 € TTC.

Cette révision permettrait de rendre celui-ci moins restrictif pour notamment la couverture des annexes ou extensions et de réduire l'emplacement réservé de la zone d'activité afin de permettre à l'entreprise AP PETIT de s'étendre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette procédure de modification peut revêtir une forme simplifiée dans la mesure où les modifications envisagées n'auront pas pour conséquence :

- 1) Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- 2) Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
- 3) Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;

Pour la mise en œuvre de la procédure de modification dans sa forme simplifiée, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont alors enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Les points qui feront l'objet d'une note :

- Les couvertures des abris de jardin actuellement trop restrictif
- Les extensions de maison avec toiture en ZING
- La hauteur des clôtures
- Réduction de l'emplacement réservé de la zone d'activité afin de permettre à l'entreprise AP PETIT de s'étendre.

Il convient de prendre un arrêté de prescription de la procédure de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune.

Etude des devis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les dépenses à venir en attendant l'élaboration du BP 2016.

***Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal***

- *décide de retenir le devis de la SMAC pour le remplacement de la coupole du puits de lumière de la salle des sports pour un montant de 258.00 euros TTC ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et contrats se rapportant à ces décisions*

Personnel communal

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour répondre à des besoins de service et la poursuite des actions pédagogiques menées dans le cadre de la Charte « Qualité-proximité : nos priorités » du Pays du Mans, pour laquelle en juin 2013 le restaurant scolaire de Joué l'Abbé avait obtenu 2 Fleurs en reconnaissance de son engagement à partager les valeurs de cette charte favorisant la commercialisation de produits agricoles locaux de qualité auprès de la restauration hors domicile et en réduisant ou en valorisant les déchets.

Afin de répondre à un effectif croissant et de pérenniser les démarches entreprises, Monsieur le Maire propose d'affecter Madame Nathalie BONTEMPS, en poste au restaurant scolaire chaque jeudi depuis la rentrée de septembre, les lundis, mardis et vendredis de 11h45 à 13h15 durant toute la période de fonctionnement de la restauration scolaire.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide*

- *d'augmenter le temps de travail de Madame Nathalie BONTEMPS à compter du 1^{er} mars 2016 permettant de répondre à des besoins de service et la poursuite des actions entreprises dans le cadre de la Charte « Qualité-proximité : nos priorités » du Pays du Mans à hauteur de 19h/35h00, en accord avec l'agent,*
 - *Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté afférent à cette décision*
 - *Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces administratives relatives à cette décision.*
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Isabelle BÂCLE, secrétaire de mairie depuis le 15 janvier 2007, a demandé sa mutation au sein de la commune de Souillé, au 1^{er} avril 2016. Il nous fait lecture des courriers de Monsieur LEBRETON, maire de Souillé, l'informant de la mutation de Madame BÂCLE et de celui de l'agent.
Monsieur le Maire précise qu'il convient de respecter les orientations professionnelles de cet agent et de lancer une procédure de recrutement pour procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'annonce de vacance de poste de secrétaire de cadre d'emploi adjointe administrative 1^{ère} classe fonctionnaire ou contractuel fonction publique, va être mise en ligne sur CAP TERRITORIAL SARTHE pour une durée maximum de 5 semaines. A l'issue les membres du bureau procéderont aux entretiens professionnels des candidatures retenues. Madame BACLE ne pourra être retenue à Joué l'Abbé plus de trois mois après réception de son courrier, soit le 25 mai.

Comptes rendus des commissions

- **Commission Jeunesse-Culture et sports**

Rappel des conditions d'attribution des subventions aux associations

(Conseil Municipal du 29/01/2016)

Critères

Sont éligibles :

- Les associations à but non lucratif ayant pour objet de mettre en place des activités de loisirs, sportives, culturelles à destination des jeunes, apportant une animation sur la commune ou répondant à un intérêt général.
- Les associations caritatives.
- Les associations créant du lien social.
- L'association des AFN et le corps des sapeurs pompiers.

Sont prioritaires les associations ayant leur siège social à Joué l'Abbé ou sur la polarité.

Ne sont pas éligibles :

- Les regroupements de professionnels.
- Les associations à caractère politique ou confessionnel.
- Une association qui se créerait en concurrence avec une association existante.

Après avoir rappelé ces conditions, Patrick Rivière, précise que les associations ayant leur siège à Joué l'Abbé ont reçu un courrier en date du 21 janvier les invitant à déposer les demandes au plus tard le vendredi 12 février 2016.

L'ensemble des associations concernées ont fait le nécessaire dans les délais.

D'autres associations ont ou avaient déjà déposé des demandes.

EXAMEN DES DEMANDES.

Règles d'attribution

Pour les associations qui se verront attribuer une subvention le montant attribué ne devra pas excéder le montant attribué l'année passée.

Un tableau sur lequel est indiqué

- Le nom de l'association.
- le montant de la subvention versé en 2015.
- le montant demandé en 2016.

- le montant proposé par la commission.

Reprise de chaque demande dont la majorité n'appelle pas de remarque particulière, la commission proposant d'accorder le montant de subvention demandé.

Cependant quelques précisions sont nécessaires.

Coopérative scolaire : subvention calculée en fonction du nombre d'élèves : 3.58€ par élève, (Montant attribué en 2015).

FC JAG : en plus de la subvention, 4000 € attribués suite à engagement pris par la commune en remboursement du prêt effectué par le club dans le cadre de la rénovation des installations du stade.

Roller Skating des Portes du Maine : Demande supérieure à la somme attribuée en 2016.

La commission demande à Patrick Rivière de contacter ce club afin d'avoir des précisions, le prévisionnel 2016 fait apparaître une augmentation de 3815€ sur le « poste prestation encadrement ».

Justification obtenue. Le club partageait des heures d'entraînements avec un club du Mans. Ce club a cessé son activité. De ce fait Le RSPM devra régler seul la rémunération de l'entraîneur.

UNC/AFN Demande d'une petite augmentation de 50€. Vu la modicité de la somme demandée ainsi que par reconnaissance due à ces personnes, la commission proposera d'accepter cette demande.

Les Bébé Joyeux : de part sa composition (professionnelles) cette association n'est pas éligible.

CCAS : un montant de 2000€ doit être prévu.

Pour les autres demandes des associations non communales ou dont le siège n'est pas sur la polarité, les demandes n'appellent pas de commentaires ni précisions. Le maintien des montants versés en 2015 est proposé, excepté la subvention accordée aux familles dont les enfants fréquentent le collège de Ballon et qui vont en voyage scolaire, (prévoir 400€).

- **Commission voirie-urbanisme**

Monsieur SOUCHU David informe les membres du Conseil Municipal du travail de la commission:

La commission Voirie s'est réunie le 20 février 2016 de 9h00 à 10h45. La commission propose au conseil municipal les éléments suivants.

Proposition programme voirie 2016:

Vc n°3 préparation 2016 pour enduit 2017

Vc n°3, 2 Entrées maisons (N°7 et 9) près de la sente piétonnière, Réfection trottoir (Investissement mise en accessibilité) non éligible ADVC

Vc n°3, du n°7 au carrefour de la rue de l'Aubépine, Réfection trottoir (Investissement mise en accessibilité) non éligible ADVC

Cr La Gaumerie repro 2016 avant enduit en 2017 (Investissement) non éligible ADVC

Cr Les Coeuries repro 2016 avant enduit en 2017 (Investissement) non éligible ADVC
Place des Lauriers enduit (investissement) éligible ADVC
Allée derrière le gymnase (Investissement) non éligible ADVC
Raccordement réseaux EU Bibliothèque RD 149 non éligible ADVC
Terrain de boule (fonctionnement) non éligible ADVC
PATA

Montant estimé du programme avec le Cr de la Gaumerie : 35 763 HT
Montant estimé du programme sans le Cr de la Gaumerie : 31 363 HT
Investissement du programme avec le Cr de la Gaumerie : 23 763 HT
Investissement du programme sans le Cr de la Gaumerie : 17 513 HT

Proposition programme curage 2016:

Vc n°7 (Fonctionnement) non éligible ADVC
Cr n° « La Chauvinière » (Fonctionnement) non éligible ADVC
Cr n° « Les Coeuries et La Garenne » (Fonctionnement) non éligible ADVC
Montant estimé du programme : 8 307 HT

Proposition programme entretien des accotements 2016:

Mai 2016 campagne de fauchage sur RD, VC
Juillet 2016 campagne de fauchage sur RD, VC, CR
Octobre / novembre 2016 campagne d'égavage léger sur RD, VC, CR
Octobre / novembre 2016 campagne Lamier sur RD, VC, CR à l'heure
Fauchage parcelles (verger, derrière mairie x3, derrière cimetière)
Montant estimé du programme : 7 505 HT

Proposition programme signalisation 2016:

Signalisation inhérente à l'aménagement de sécurité de l'école
Signalisation lieu dit (4 lieux dits)
Signalisation entrée de bourg Cartouche « Vc n°7 »
Radar pédagogique solaire
Montant estimé du programme avec le radar: 3 840 HT
Montant estimé du programme sans le radar: 1 040 HT.

Le programme est validé en enlevant les travaux de reprofilage du chemin de la Gaumerie, car des travaux importants de modernisation de l'exploitation vont être entrepris.

Questions diverses:

Il est proposé au conseil des fiches de suivi d'entretien des bassins de rétention dans le domaine communal. Les trois bassins sont dans les lotissements de « la Ferrerie » et le « Hameau des Charmes »

La commission présente le plan de l'aménagement provisoire de la rue de l'église validé au conseil municipal du 29/01/2016.

- **Commission cadre de vie et patrimoine**

Pascal CHOPLIN a rappelé la prochaine réunion de quartier qui aura lieu le samedi 27 février pour les habitants du Clos des Genêts et du Clos de l'Orme à 10 heures.

- **Commission communication**

Sur proposition d'un membre de la commission communication, Dominique LUNEL a contacté les présidents du Basket et du Football afin de leur proposer de mettre sur le site le calendrier des rencontres et les résultats des matchs. La même démarche sera faite auprès du roller.

Groupes de travail communautaire

Inscription des conseillers communautaires, et adjoints des communes, au sein des 5 Commissions thématiques des travaux de fusion :

I/ Développement économique : Zones d'activités Bâtiments industriels Commerce local <i>Co-Présidents :</i>	II/ Action sociale : Petite enfance, enfance , jeunesse, famille,	III/ Aménagement de l'Espace : SCOT, schéma de secteur PLU SDIS	IV/ Environnement : Collecte et traitement des OM Assainissement EAU GEMAPI	V/ Sport –tourisme-loisirs : Office de tourisme promotion touristique taxe de séjour Chemins de randonnées Equipements sportifs (tennis, city stades, halle de sport Ballon) <i>Co-Présidents :</i>
--	--	---	--	---

	<p>personnes âgées</p> <p>centre social (MDP)</p> <p>logement social</p> <p>Maison de service au Public (MSAP)</p> <p>Accueil des gens du voyage</p> <p><i>Co-Présidents :</i></p>	<p>Gendarmerie</p> <p>Aménagement numérique</p> <p>Transport</p> <p>Maisons de santé pluridisciplinaires</p> <p>VOIRIE</p> <p><i>Co-Présidents :</i></p>	<p>Maîtrise de l'énergie</p> <p><i>Co-Présidents :</i></p>	
Janny Mercier	Dominique Lunel Pascal Choplin	Janny Mercier David Souchu	David Souchu Pascal Choplin	Patrick Rivière Philippe Imbert

Informations et questions diverses

- ✚ Dans le cadre de l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à Monsieur Rémy LAUNAY pour réaliser une sente piétonnière et cyclable longeant le VC1 à la sortie du bourg, le propriétaire avait demandé en compensation l'installation d'un compteur pour la ferme du Cormier. Un devis a été demandé au Syndicat des Fontenelles. Il s'élève à 30367.51 euros TTC
- ✚ La Commune de Courceboeufs nous a adressé un courrier le 23 février 2016 informant de la prescription de la révision de leur carte communale approuvée en 2004.
- ✚ prochaine réunion de Conseil Municipal le 24 mars 2016 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20